



# Flash FNEDT

## 17/07/2014

### **Nouvelle mobilisation EDT sur le projet de loi d'avenir de l'agriculture**

L'article 23 du projet de loi d'Avenir pour l'Agriculture et la Forêt a été adopté en l'état en seconde lecture à l'Assemblée Nationale le 10 juillet. La mobilisation du réseau EDT auprès des députés n'a malheureusement pas porté ses fruits.

Mercredi 16 juillet, la commission des affaires économiques du Sénat s'est réuni pour examiner le rapport de Didier GUILLAUME (Soc - Drôme) et Philippe LEROY (UMP - Moselle) et le texte de la commission. Cette dernière a adopté le projet de loi sans modifier l'article 23.

La seconde lecture au Sénat est en cours, au moment où nous rédigeons ses lignes.

La Fédération a adressé, en urgence, un ultime courrier aux Sénateurs afin de leur faire part de l'incohérence de cet article au regard de la protection de l'environnement, des applicateurs et de la population, mais également en terme de traçabilité. Cette dérogation créant une inégalité de droit et de devoirs entre les différents applicateurs, exploitant et prestataires de services.